

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Demande d'interpellation de M. Delmotte au Conseil Communal - Questionnement sur l'habitat léger à Profondeville.

Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

M. Delmotte a formulé trois questions à l'attention du Collège qu'il souhaite poser lors de la séance publique du Conseil à propos de l'habitat léger sur l'entité.

2. Proposition de décision

Proposition de prendre acte de l'intervention de M. Delmotte et d'y apporter une réponse oralement en séance publique.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Point Collège du 01 mars 2023 ;
- Interpellation de M. Delmotte.

4. Informations budgétaires

Pas d'impact financier relatif à ce point en particulier.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

2



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 13 février 2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 13 février 2023

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.gosse@profondeville.be

3



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Rapport de rémunérations - exercice 2022 - Approbation.

Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Il y a lieu d'établir annuellement un rapport de rémunération relatif à l'exercice précédent ; Ce rapport doit être approuvé annuellement pour le 30 juin ;

2. Proposition de décision

Approbation du tableau relatif à l'exercice 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Vu le rapport des rémunérations pour l'exercice 2022 ;
Vu les tableaux faisant état des mandats dérivés ;

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :--
Montant :--

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081.39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Lutte contre les logements inoccupés - Accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données - Adhésion
Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

En date du 1^{er} septembre 2022, de nouvelles mesures en matière de lutte contre les logements inoccupés ont été adoptés par le Gouvernement wallon, dans le but de permettre aux communes d'identifier plus facilement les logements inoccupés. Il est néanmoins préalable d'adhérer à l'accord relatif à l'échange de données pour que le GRD et l'exploitant du service public de distribution d'eau public puissent communiquer la liste des logements présumés inoccupés au regard des seuils de consommation.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance de la demande d'adhésion à l'accord susmentionné.
2. Adhérer à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.
3. Charger le Services de Finances de la mise en œuvre dudit accord.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Circulaire du Ministre Collignon du 06/02/2023
- Accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés
- Formulaire d'adhésion

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

5



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Acquisition d'un véhicule de type utilitaire pour les peintres
Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Le dossier a pour objet l'achat d'un véhicule pour les peintres.

2. Proposition de décision

- Approbation du cahier des charges
- Approbation du mode de passation
- Financement de la dépense à charge de l'article n° 421/743-52 (projet n°20230024)

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- De l'avis de la directrice financière
- Du projet de délibération
- Du cahier des charges

4. Informations budgétaires

Impact : 33.057,85 € hors TVA ou 40.000 €, 21% TVA comprise
Article budgétaire : 421/743-52 (projet n°20230024)
Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°11/2023)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Technique
Raphael De Snerck
081/39.60.86
raphael.desnerck@profondeville.be

Administratif
Saulmont Margaux
081/420.231
margaux.saulmont@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Entretien de voiries - programme 2021 - Approbation des nouvelles conditions, du montant estimé et du mode de passation suite aux remarques formulées par le SPW.

Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Les documents du marché concernant le dossier intitulé « Entretien de voiries – programme 2021 » ont dû être adaptés suite à la réception de l'avis négatif du pouvoir subsidiant (SPW) daté du 28 février 2023. Ces documents de marché modifiés doivent donc être approuvés par le Conseil communal.

2. Proposition de décision

Art. 1^{er} : D'approuver le nouveau cahier des charges n° 191360 3 - 0417 ou 3P/728 et ses annexes (PGSS, Métré récapitulatif et ses dérivés, Plans, Formulaire d'offre et annexes) ainsi que le montant estimé du marché intitulé " Entretien de voiries – programme 2021 ", établis par l'auteur de projet, BSOLUTIONS, sise rue Louis Genonceaux 12 à 5032 Isnes. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.536.585,19 € HTVA ou 1.859.268,08 € TVAC (21% TVA).

Art. 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3 : De charger le Collège communal du suivi de l'exécution.

Art. 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 421/735-60/2019 (n° de projet 20190021).

Art. 5 : De joindre la présente au dossier pour suite voulue et de la transmettre avec les documents du marché au pouvoir subsidiant pour avis avant publication de l'avis de marché au niveau national.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération du Conseil communal du 20 mars 2023 arrêtant les nouvelles conditions du marché public.
- Avis Directrice financière n°80 /2022 et n°13/2023.
- Courrier concernant l'avis négatif du pouvoir subsidiant daté du 28.02.2023.
- Nouveaux documents du marché public et Plans.
- Procès-verbaux des réunions du 16 novembre et du 22 décembre 2023 ainsi que les délibérations du Collège communal les approuvant (18.01.2023 et 15.02.2023).
- Liste des projets PIC-PIMACI 2022-2024.
- Délibération du 20.06.2022 du Conseil communal arrêtant la liste de ces projets.
- Délibération du 21 novembre 2021 du Conseil communal arrêtant les précédentes conditions du marché public.

4. Informations budgétaires

Impact : 1.536.585,19 € HTVA ou 1.859.268,08 € TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : article 421/735-60/2019 (n° de projet 20190021)

Avis de légalité de la Directrice financière : Avis favorables n°80 /2022 et avis favorable n°13/2023.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : PIC- PIMACI 2022-2024 (SPW)

Montant : PIC = 422.599,77€ et PIMACI = 255.492,47€.

6. Gestionnaire du dossier

-Nom, prénom : Bsolutions (auteur de projet) – Mme Sara MASSON.

-Nom, prénom : Piette Alexandra (Service Marchés publics)

Téléphone : 081/42.02.42

Courriel : alexandra.piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Lustin - Ruiseau de Tailfer, 2ème catégorie, n°45000 - Travaux de réfection et de soutènement de la voirie "Rue des Fonds".

Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Ce marché a pour objet la réalisation de travaux de réfection et de soutènement dans le bas de la voirie "Rue des Fonds".

2. Proposition de décision

- Approbation du cahier des charges
- Approbation du mode de passation
- Financement de la dépense à charge de l'article n° 421/735-60 (projet n°20210073)
- Charger le Service des Marchés publics de la Province de Namur :
 - d'utiliser la plateforme électronique pour le dépôt et l'ouverture des offres, à savoir l'application e-tendering
 - des vérifications relatives à la régularité des offres en ce compris les vérifications à effectuer via TELEMARC
 - de l'analyse des offres reçues

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- De l'avis de la directrice financière
- Du projet de délibération
- Du cahier des charges
- Du métré
- Modèle offre
- Annexe 1 : carte
- Annexe 2 : photos

4. Informations budgétaires

Impact : 80.000 € hors TVA ou 96.800 €, 21% TVA comprise

Article budgétaire : 421/735-60 (projet n°20210073)

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°12/2023)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

- Service technique provincial et service marchés publics de la Province de Namur (auteur de projet)
- Saulmont Margaux – 081/420.231 – margaux.saulmont@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du **13 février 2023**

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du **13 février 2023**

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Admission à la pension de retraite de fonctionnaire en date du 01.06.2023 - employée d'administration statutaire

Séance du Conseil communal du 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

Madame *** ***, employée d'administration depuis le 01.03.1996 au sein de notre Administration, nommée à titre définitif le 01.01.2000, a introduit sa demande de pension au Service Fédéral des Pensions qui a décidé que l'intéressée était dans les conditions pour être admise à la pension de retraite de fonctionnaire en date du 01.06.2023.

2. Proposition de décision

Prise d'acte que Madame *** ***, employée d'administration statutaire, est dans les conditions pour être admise à la pension de retraite de fonctionnaire en date du 01.06.2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Accusé de réception du SF Pensions : Demande de pension au 01.06.2023
- Courrier (20.02.2023) du SF Pensions – Votre droit à la pension de retraite de fonctionnaire au 01.06.2023 - Décision
- Courrier de *** *** (20.02.2023) – Demande de pension à partir du 01.06.2023
- Courrier SF Pensions à la Commune (20.02.2023) – Future pension de *** ***, –Prise de cours de la pension possible à la date souhaitée du 01.06.2023

4. Informations budgétaires

Versement de cotisations au Fonds de pension solidarisé assurant le paiement des pensions des agents nommés arrivés à la retraite (cotisations personnelles/ cotisations patronales de base et cotisation de responsabilisation individuelle).

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : « Désignation de la Directrice de l'établissement de Profondeville II »

Séance du Conseil communal du 23.01.2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal de désigner après 3 années de formation la Directrice d'École de Profondeville II.

La Directrice en titre a été évaluée à 3 reprises, soit après chaque année scolaire en tant que Directrice stagiaire.

Les deux premières évaluations sont positives et dites « FAVORABLE » et la dernière qui vient de se dérouler est un franc succès également.

2. Proposition de décision

De proposer au Conseil communal de désigner à titre définitif la Directrice de l'école fondamentale communale – Profondeville II à partir du 01.09.2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Conseil du 08/08/2019 : désignation d'une Directrice temporaire à l'École communale de Profondeville II
- Conseil du 21/09/2020 : première évaluation
- Conseil du 30/08/2021 : deuxième évaluation
- Conseil du 19/04/2022 : admission de la Directrice au Stage
- Fiche signalétique ;
- Auto évaluation ;

4. Informations budgétaires : non applicable

5. Subvention : non applicable

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : FANTACCI Virginie

Téléphone : 081/420.221

Courriel : Virginie.Fantacci@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 20 mars 2023

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

